



DIRECTEUR.RICE DE POLICE MUNICIPALE

UNE OFFRE DE FORMATION SPÉCIFIQUE
POUR RÉPONDRE À VOS MISSIONS



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT



Conformément aux articles L511-6, R511-35 à R511-40 du code de la sécurité intérieure, la formation continue obligatoire de directeur.rice.s de police municipale s'effectue tout au long de la carrière à raison de **10 jours minimum par période de 3 ans**.

Elle permet le maintien ou le perfectionnement de la qualification professionnelle et l'adaptation à l'exercice des fonctions en tenant compte de l'évolution de l'environnement juridique, social, culturel et technique des missions de sécurité dévolues aux polices municipales. Elle porte notamment sur la mise à jour des connaissances dans les différents domaines traités au cours de la formation initiale d'application.

LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DE DIRECTEUR.RICE DE POLICE MUNICIPALE COMPREND :



un tronc commun
d'une durée de 4 jours

+



des stages
de spécialités

LES  PÉDAGOGIQUES

Des méthodes pédagogiques actives qui prennent en compte les besoins et attentes des stagiaires en fonction de leur réalité professionnelle : échanges et analyse de pratiques, réflexions en sous-groupes, mises en situations...

Le coût de la formation est fixé à 125 euros/jour/stagiaire (délibération du conseil d'administration du CNFPT 2016/DEC/009). Les frais annexes liés aux déplacements, à l'hébergement et à la restauration du soir sont à la charge de la collectivité territoriale.

UNE FORMATION CO-CONSTRUITE AVEC DES PROFESSIONNEL.L.E.S DE LA POLICE MUNICIPALE ET NATIONALE

Le référentiel de formation continue obligatoire de directeur.rice de police municipale a été élaboré par un groupe de travail piloté par le pôle de compétence sécurité/police municipale du CNFPT et composé de directeur.rice.s de police municipale, d'un officier de l'école nationale supérieure de Police et de conseiller.ère.s formation en charge des formations de la filière police municipale. Cette co-construction a permis de répondre à la spécificité des fonctions et des missions des directeur.rice.s de police municipale.

TRONC COMMUN DE LA FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE DES DIRECTEURS DE POLICE MUNICIPALE

CODE : SXPMO

OBJECTIF GÉNÉRAL	Maintenir et perfectionner ses compétences professionnelles (connaissances, savoir-faire, savoir-être) en tenant compte de l'évolution de l'environnement juridique, social, culturel et technique des missions de sécurité dévolues aux polices municipales.
OBJECTIFS DES SÉQUENCES DE FORMATION	<ol style="list-style-type: none"> 1 Adapter l'exercice de ses missions aux évolutions sociétales et juridiques et celles liées aux politiques de sécurité. 2 Identifier les principaux enjeux et acteurs de son environnement institutionnel et local. 3 Manager une direction de police municipale. 4 Piloter, contrôler, évaluer l'activité.
DURÉE	4 jours
LIEU DE FORMATION	Île-de-France ou Dunkerque

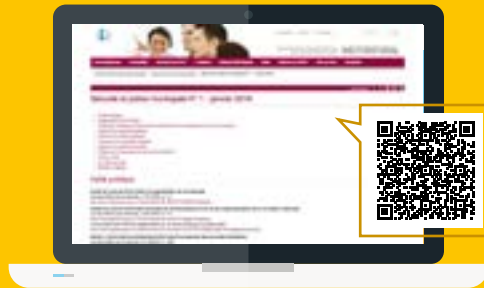
MODULES DE SPÉCIALITÉS 2016 POUR LES DIRECTEURS DE POLICE MUNICIPALE

LA COMMUNICATION	La Garde	Adapter sa stratégie de communication aux situations interne et externe	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la communication et ses enjeux - Communiquer pour manager - Communiquer pour valoriser - Communiquer pour négocier / persuader - Communiquer pour informer - Savoir utiliser les bons outils de communication
CODE : SXPM7 3 jours			
LA GESTION DE PROJET	Pantin	Identifier et conduire un projet en lien avec la stratégie locale de prévention et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - Définir les contours d'un projet au service de la politique locale de sécurité - Organiser l'accompagnement au changement - Suivre, contrôler et évaluer la mise en place du projet
CODE : SXPM9 3 jours			
LES ESSENTIELS RESSOURCES HUMAINES, FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS	Île-de-France ou Dunkerque	Actualiser et/ou perfectionner les connaissances de base nécessaires à l'activité d'un directeur.rice de police municipale	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les aspects fondamentaux du statut et mobiliser les instruments et procédures statutaires de la filière sécurité en fonction des situations données - Comprendre le cadre budgétaire et comptable d'une collectivité et être capable de construire et de suivre l'exécution d'un budget de service de police municipale - Connaître l'essentiel de la réglementation relative aux marchés publics afin de participer à la procédure d'achat en toute sécurité juridique
CODE : SXPM8 3 jours			
BILAN MANAGÉRIAL	Île-de-France ou Dunkerque	Apprendre à se connaître en tant que manager	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser ses pratiques de management, sa capacité à concevoir et à mettre en œuvre une stratégie - Connaître son profil de manager - Repérer les leviers de son évolution, les modes d'ajustement et de développement de ses compétences et aptitudes à manager
CODE : SXPMX 3 jours			



VOUS ÊTES DIRECTEUR.RICE DE POLICE MUNICIPALE,

RECEVEZ TOUS LES MOIS LA LETTRE D'INFORMATIONS
DOCUMENTAIRE DÉDIÉE À LA POLICE MUNICIPALE



ABONNEZ-VOUS SUR LE WIKITERRITORIAL
EN CLIQUANT ICI

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12
TÉL. : 01 55 27 44 00 - FAX : 01 55 27 44 01
WWW.CNFPT.FR
